

# Commune de Waltenheim sur Zorn

## Procès verbal du conseil municipal

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire

Convocation du 21 septembre 2021

Nombre de conseillers élus : 15

Présents : 15

Votants : 15

Membres présents: MM. HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, BRANDSTETTER Albert, adjoints, Mme MEYER Katia, COPPA-HERTLING Elise, GREGORUTTI Sylvie, MM DUCHMANN Guillaume, EBER Alain, ROECKEL Olivier, SCHEHRER Matthieu, JACOB Fabien, VALENTIN Vincent, VOGT Marc, WALTER Daniel.

### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. SCHEHRER Matthieu comme secrétaire de séance

- Adopté à l'unanimité.

### **2- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêt aidé de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- **de limiter l'exonération** de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

- **Charge le Maire** de notifier cette décision aux services préfectoraux

*Voté à l'unanimité*

**Levée de séance à 21h00**

Le Maire

KREBS Jeannot,

Les adjoints  
M. HORNECKER Guy,

M. HEPP Jean-Denis,

M. BRANDSTETTER Albert,

Les conseillers municipaux

Mme COPPA-HERTLING Elise

M. DUCHMANN Guillaume,

Mme GREGORUTTI Sylvie,

M. ROECKEL Olivier

M. SCHEHRER Matthieu,

M. WALTER Daniel

Mme MEYER Katia,

M. EBER Alain,

M. JACOB Fabien,

M. VALENTIN Vincent

M. VOGT Marc